



Les AESH mobilisé·es et en grève le jeudi 6 février !

AESH, des personnels précarisés, sacrifiés et invisibilisés

Alors que l'Éducation nationale accueille sa sixième ministre en l'espace de deux ans, de nombreux personnels attendent toujours des engagements forts pour améliorer leurs conditions d'emploi et bénéficier d'une meilleure reconnaissance professionnelle. C'est le cas des AESH.

La valse à la tête des ministères et l'absence d'engagement politique concret ont mis un coup d'arrêt à tout espoir d'amélioration significative de la situation. En réponse à l'indifférence et au mépris institutionnels, ces personnels sont de plus en plus nombreux à faire le choix de renoncer à leur métier plutôt que d'attendre en vain des mesures qui ne viendront jamais.

Nos organisations syndicales ont alerté à plusieurs reprises sur les conditions indignes dans lesquelles sont maintenus les AESH. Les temps incomplets imposés maintiennent ces agents de la Fonction publique – majoritairement des femmes – dans la précarité, souvent sous le seuil de pauvreté.

C'est pourquoi les organisations syndicales CGT éduc'action, FSU-SNUipp 54, SNES-FSU et SUD Education, appellent à une journée de mobilisation et de grève le jeudi 6 février 2025.

Depuis la mise en place des PIAL, les conditions de travail se sont détériorées avec une augmentation du nombre d'élèves à accompagner, des affectations sur plusieurs établissements scolaires, des emplois du temps éclatés et parfois modifiés à la dernière minute, des situations liées au handicap de plus en plus complexes...

Et ce, sans qu'il n'ait été possible d'engager des discussions sur la base d'un bilan de ce fonctionnement, les personnels restent encore soumis à des décisions arbitraires qui mettent à mal leurs droits (jours de fractionnement, indemnisation des déplacements, temps d'activités connexes, formation...), ce qui n'est plus acceptable.

A cela s'ajoute la nouvelle disposition sur l'accompagnement sur la pause méridienne, présentée par le ministère comme une solution aux temps incomplets subies par les AESH : elle a créé le désordre et s'est parfois soldée par une perte de revenus.

Il est urgent d'engager dès à présent un processus permettant de sortir les AESH de la précarité. Les ministères de l'Éducation nationale, de l'agriculture et chargé de la mer doivent enfin respecter les AESH !

C'est pourquoi les organisations syndicales CGT éduc'action, FSU-SNUipp 54, SNES-FSU et SUD Education, ont décidé d'appeler à une journée de mobilisation et de grève le jeudi 6 février 2025, pour exiger :

La **création d'un corps de fonctionnaires** de catégorie B dans la Fonction publique d'État, pour reconnaître le métier d'AESH

Une **augmentation significative** des rémunérations sur toute la carrière

Un **recrutement d'AESH** à hauteur des besoins

La **reconnaissance d'un temps complet** sur la base d'un accompagnement élevé de 24 heures, sans ajouter de nouvelles missions sur le temps périscolaire

L'**abandon des PIAL, des PAS** et de la politique de mutualisation des moyens

L'intersyndicale appelle à une large participation à cette journée de mobilisation et de grève pour obliger le ministère à prendre des mesures immédiates pour les AESH. Elle appelle les personnels à se réunir pour préparer sa réussite et à discuter des suites du mouvement.

Ensemble, toutes et tous dans la mobilisation pour gagner des avancées pour les AESH !

Place Charles III à Nancy à partir de 12h00



SALAIRES

Les AESH veulent une reconnaissance ! Un statut ! Un salaire digne !

Profil des élèves :

- TSA
- TDAH
- DYS
- Malvoyants
- Malentendants
- avec un handicap moteur
- En attente de place en établissement spécialisé

J'exerce :

- de la maternelle au BTS
 - dans des classes toujours plus surchargées
 - **Après de 1,2,3,4,5,6,...12 élèves**
- Et souvent sur plusieurs établissements, sur la même journée, distants parfois de plusieurs km, en ville comme à la campagne

Des professionnel·les indispensables :

- Sans formation qualifiante
 - CDI après 3 ans
 - **Un salaire annualisé inférieur à 900 euros net par mois pour un contrat moyen de 24h/semaine**
- Contractuel·les même en CDI

Au quotidien :

- prendre des notes, adapter le travail
- Gestion des conflits, des crises, des peurs, des pleurs, la violence physique comme verbale (hé oui ! cela arrive fréquemment sans que nous soyons formé·es pour nous protéger, protéger les autres, protéger les élèves que nous accompagnons)
- Faire le lien avec les autres (les camarades, les enseignants, la vie scolaire, l'administration)

La loi en faveur de l'inclusion scolaire a 20 ans, où en est-on ?

Bilan

- * 20 ans plus tard, les moyens pour une inclusion digne ne sont pas là !
- * Conditions de scolarisation dégradées par une politique de mutualisation toujours plus excessive ! Principe du toujours plus avec toujours moins, au détriment d'un accompagnement de qualité.
- * Des personnels épuisés, maltraités et pourtant indispensables !
- * De nouveaux dispositifs qui feront de la mutualisation une norme que nous refusons !

Mais aussi

- Rassurer
- encourager
- protéger
- reformuler
- sécuriser

Avec le sourire et bienveillance !